

Département
du Lot

COMMUNE DE SAINT-CERE

AR PREFECTURE

046-214602518-20191219-CM_191219_26-DE
Reçu le 24/12/2019

Arrondissement
de FIGEAC

Canton
de SAINT-CERE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 26

Séance publique du 19 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-neuf du mois de décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CERE, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Pierre DESTIC, Maire, en session ordinaire

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
Convocation
11/12/2019

Formant la majorité des membres en exercice,

Date d'affichage à la
Mairie du compte rendu
de la séance du Conseil
Municipal
24/12/2019

PRESENTS : Pierre DESTIC, Michèle SAINT-CHAMANT-KIEFFER, Jean-Pierre BOUDOU, Flora GOUZOU, Didier CLARETY, Jean-Pierre ROUDAIRE, Françoise CHAMP, Bernard GIOVANNI, Jean-Luc MAGE, Jean-Michel MOMMONT, Marie-Paule CEZERAC, Anne BORDES, Christine AUDUBERT, Hervé NEUVILLE, Frédéric MAZOT, Hélène OKULSKI, Nadia GUEZBAR, Yves COUCHOURON, Patrick PEIRANI, Bruno LUCAS, Dominique BIZAT, Anne VENULETH

ABSENTS : François GARCIA, Hélène DUTHEIL, Bernadette BECO

ABSENTS REPRESENTES : Aymeric DARAQUY représenté par Didier CLARETY, Anne-Laure CANCES représentée par Flora GOUZOU

M. Frédéric MAZOT ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire les a acceptées.

TARIFS 2020- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Membres en exercice : 27 **Membres présents :** 22 **Absents représentés :** 2 **Votants :** 24

Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité des voix les tarifs 2020 du service de l'assainissement comme suit :

TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Prix du m3	0.90 €HT	stable
Abonnement par tranche de 1000 m3	45.00 €HT	stable
Forfait habitants de la Maynardie	125.00 €HT	stable
PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)	3 500.00 €HT	stable
Dépotage matières de vidange STEP	35.00 €HT	stable
Forfait branchement 3m sans terrassement DN125mm Ce forfait comprend le raccordement sur la canalisation existante, la mise en place de 3 mètres de canalisation DN125 et d'un regard de visite	927.82 €HT	+1.74%
Forfait branchement 3m sans terrassement DN160mm Ce forfait comprend le raccordement sur la canalisation existante, la mise en place de 3 mètres de canalisation DN160 et d'un regard de visite	1248.22 €HT	+1.74%
Contrôle conformité assainissement	120€HT	stable
Coût Echantillon matière de vidange	80€ HT	stable
Prestations complémentaires	Voir le bordereau de prix ci-dessous	+1.52%

Détail facturation	unité	prix unitaire 2019
AEP & ASSAINISSEMENT au-delà des 3 premiers mètres et suppléments		
tranchée ordinaire	MI	17.36 €
surlargeur par tranche de 0,20m	MI	4.63 €
surprofondeur par dm/m	MI	2.91 €

		AP. PREFECTURE	
tranchée type 2	MI	2019	25.47 €
sur largeur par tranche de 0,20m	MI	2019	5.79 €
sur profondeur	dM		6.95 €
traversée de mur - de 0,50m	U		127.34 €
Au-delà par dm/épaisseur	dM		28.94 €
Sciage chaussée	M ²		23.15 €
plus value rocher	dM		42.83 €
confection tranchée à la main	M3		107.25 €
plus value croisement obstacle	U		40.86 €
lit de sable sur 0,30m	ML		13.89 €
matériaux 0/20	T		25.47 €
grave ciment, béton maigre	T		67.14 €
grave émulsion	T		72.78 €
revêtement pavage	M ²		69.46 €
béton taloché sur 0,10m	M ²		63.67 €
béton désactivé	M ²		104.19 €
enrobé à froid (4cm)	M ²		26.63 €
enrobé à chaud (5cm)	M ²		104.19 €
émulsion tricouche	M ²		17.36 €
réfection gravillo. Provisoire	M ²		13.89 €
grillage avertisseur bleu	MI		1.74 €
TPC posé jusqu'à 110	MI		19.68 €
terrassement terrain normal	M3		53.62 €
terrassement terrain rocheux	M3		105.97 €
Fourniture et pose canalisation PVC CR8 en 125mm	MI		20.80 €
Fourniture et pose canalisation PVC CR8 en 160mm	MI		26.00 €
Fourniture et pose d'un regard de visite DN315 ou 250 en PVC	U		364.07 €
Alternat de circulation	U/J		405.18 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

SAINT-CERE, le 24 décembre 2019

Le Maire

Pierre DESTIC



« **DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier - 43 avenue F. de Maynard- 46400 SAINT-CERE. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).